



## **UNION INTERPARLEMENTAIRE**

**BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES**

Consultation de haut niveau avec les parties prenantes sur la mise en œuvre du  
Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Déclaration de l'Observatrice permanente  
Ambassadrice Anda Filip

Nations Unies  
New York, 19 mai 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de pouvoir prendre la parole en plénière, dans le cadre de la présente réunion thématique sur le thème **Bonne gouvernance et renforcement des capacités dans la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone**. Comme vous l'avez très justement fait remarquer, la gouvernance démocratique et le renforcement des institutions nationales sont indispensables pour instaurer une paix durable en Sierra Leone. Dans ce contexte, nous sommes tentés de dire, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, que le Parlement faisant partie des institutions au cœur de la gouvernance, il joue un rôle central dans le processus de consolidation de la paix.

En ce qui la concerne, l'Union interparlementaire s'est efforcée de soutenir les efforts de coopération pour la consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone. Nous avons fait participer les dirigeants du Parlement de ces deux pays à des initiatives visant à promouvoir le dialogue et à faire en sorte que la prise de décision soit aussi inclusive que possible. En effet, on n'insistera jamais assez sur l'importance du Parlement comme creuset de la réconciliation nationale au sein duquel les intérêts contradictoires de la société sont débattus et arbitrés, rôle d'une importance capitale au lendemain d'un conflit.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), même s'il met en évidence les progrès accomplis pour aider le Gouvernement à consolider la paix dans le pays, appelle néanmoins l'attention sur le fait que des tensions politiques non apaisées - liées à des questions d'appartenance ethnique ou régionale - pourraient faire échouer le processus de consolidation de la paix. C'est pourquoi il nous faut travailler ensemble pour faire en sorte que les représentants du peuple s'élèvent au-dessus des divisions ethniques et politiques, dans l'intérêt de tous.

En octobre de l'année dernière, en coopération avec le BINUSIL et le PNUD, l'UIP a effectué une mission d'évaluation visant à revoir le fonctionnement du Parlement sierra-léonais et à élaborer une proposition globale d'assistance parlementaire pour permettre au Parlement d'être plus à même de remplir les fonctions qui lui sont conférées par la Constitution. Les conclusions et recommandations de la mission, approuvées par les autorités parlementaires, vous ont été transmises, ainsi qu'au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et nous sommes impatients de passer à la suite des opérations, à commencer par la mobilisation de fonds et la mise en œuvre d'un programme valable d'assistance technique au profit du Parlement sierra-léonais.

Comme vous le savez, les élections législatives qui se sont déroulées en juillet 2007 ont donné naissance à un parlement pluraliste. Or, celui-ci va devoir relever de grands défis s'il veut remplir pleinement son rôle et être à la hauteur des attentes de la population. Ce parlement compte nombre de membres bien formés et dynamiques, dont 16 femmes. Cela étant, pour 80 pour cent d'entre eux, c'est un premier mandat

et il est urgent de les aider à se familiariser avec les aspects pratiques d'un parlement en exercice.

A titre d'exemple, il est nécessaire d'assurer une formation pour permettre à cette nouvelle génération de parlementaires de bien comprendre le Règlement permanent du Parlement, ce qui les incitera à participer plus activement à la vie du Parlement. Par ailleurs, nombre de parlementaires de plus longue date ont également besoin d'aide à divers égards, notamment en ce qui concerne la rédaction des lois, et les travaux de documentation et d'analyse.

Un programme de mise au courant est également nécessaire en ce qui concerne les fonctions législative, de représentation et de contrôle. De même, il est important de mettre en place une formation sur l'élaboration du budget et les crédits financiers pour permettre au Parlement d'accéder à l'autonomie financière dont il a besoin pour définir et adopter son propre budget. Le travail des commissions demande à être mieux structuré et mieux appuyé, et le Secrétariat du Parlement a besoin d'aide pour la mise en œuvre de la Loi sur les services parlementaires - ce qui passe par l'élaboration de stratégies en matière de ressources humaines, le réexamen des besoins en personnel des différents services et l'évaluation des compétences du personnel actuel.

L'UIP fera ce qui est en son pouvoir, mais le Parlement de la Sierra Leone a aussi cruellement besoin d'un engagement ferme de votre part, c'est-à-dire des Nations Unies en général, et de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix en particulier. Je me permets de le préciser parce que l'on a encore tendance à négliger cette institution fondamentale de la gouvernance qu'est le Parlement. On a trop souvent tendance à assimiler gouvernance et pouvoir exécutif. L'autre branche, le pouvoir judiciaire, est clairement identifiée, mais pas le Parlement. On le confond généralement avec la société civile, alors qu'il s'agit d'une institution essentielle à la bonne gouvernance.

Pour que la réconciliation nationale soit réussie, il faut que le Parlement soit le lieu où les différentes composantes et les différents intérêts de la société se rencontrent afin qu'il puisse y avoir des échanges pacifiques, des négociations et des décisions sur la manière de faire avancer le pays. Il est important alors que l'on cherche à consolider la paix en Sierra Leone, de ne pas contribuer à l'instauration d'un exécutif fort et d'un parlement impuissant. Il est dans l'intérêt national d'avoir un parlement fort - pour consolider la réconciliation nationale, favoriser le rassemblement de la nation autour des engagements internationaux et enfin, comme dans toute démocratie qui se respecte, pouvoir demander des comptes à l'Exécutif et s'assurer de la bonne utilisation de l'aide au développement.

Monsieur le Président,

L'UIP vient de lancer un projet d'appui aux parlements d'Afrique dans les processus de réconciliation au lendemain d'un conflit. Au vu de ce que je viens de dire du rôle du Parlement sierra-léonais, il va sans dire qu'il fait partie des parlements visés par ce projet, dont l'objectif est de les aider à guérir les blessures du passé et à édifier des

sociétés viables. Ce projet s'accompagne d'une manifestation dans le cadre de laquelle le Parlement sierra-léonais sera amené à partager son expérience avec les parlements du Ghana, du Libéria, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Somalie et du Soudan. Cette manifestation aidera en outre ces parlements à définir, superviser et évaluer le travail de la justice transitionnelle et à en assurer le suivi, et favorisera parallèlement l'établissement de processus politiques inclusifs. L'UIP se fera un plaisir de vous tenir régulièrement informés des résultats, conclusions et recommandations à mesure que le projet avancera.

Je vous remercie de votre attention.